

Portant intégration et nomination de Monsieur KIHOUASSAMO Albert dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF) Administration Générale .

(/ISAS :

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

D.F.

Vu l'Acte Fondamental du 5.4.77 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/130/MF du 9.Mai 1962 fixant le régime de rémunérations dans les catégories D, C et E des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

C.F.

Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par décret ;

Vu le décret n°62-426/FP du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les Stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n°67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu l'acte n°001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n°77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n°2465/MEN/DO/G11 du 8.9.77 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé.

DECRET :

ARTICLE 1.- En application des dispositions du décret n°62-426 du 29.12.62 susvisé Monsieur KIHOUASSAMO Albert né vers 1945 à Minquenqué (Boko) titulaire du diplôme de l'Institut d'Etudes Internationales de Toulouse Section Commerce International et du Doctorat de Science Politique obtenus en France est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers SAF (administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire 2° échelon indice 890.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Commerce .

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre , Chef du Gouvernement , Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE , le 27 OCTOBRE 1977

Le Ministre du Travail et de la Justice

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Alphonse MOUSSOU-FOUATL.-

Le Ministre des Finances ,

Henri LOPES .-

Le Ministre du Commerce,

JACOB OKANZA.

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGT.DCGPCE 3
- DGTBST. 1
- D.F. 3
- C.F. 1
- M.C. 1
- D.G.C. 2
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCM/DC. 2